



- CHINE
- EUROPE
- 05-POUVOIR
- JUSTICE
- 02-ESPACE
- ENVIRONNEMENT
- LIEU



- CHINE
- EUROPE
- 05-POUVOIR
- JUSTICE
- 02-ESPACE
- ENVIRONNEMENT
- LIEU



- CHINE
- EUROPE
- 05-POUVOIR
- JUSTICE
- 02-ESPACE
- ENVIRONNEMENT
- LIEU



- CHINE
- EUROPE
- 05-POUVOIR
- JUSTICE
- 02-ESPACE
- ENVIRONNEMENT
- LIEU



Le lieu de justice est un lieu distinct, une aire retranchée du monde ordinaire...

L'existence d'un cérémonial, d'un rite judiciaire, est un trait commun qui caractérise la pratique de la justice en Chine et en Europe. Le lieu de justice est un lieu distinct, « une aire [...] retranchée du monde ordinaire » : un temple majestueux, un Palais-Royal, dans lequel l'on ne peut entrer sans remarquer la clôture qui le sépare de l'extérieur ; un « yamen », initialement un poste de commandement, autrement dit un lieu de pouvoir, de puissance. Le juge, qu'en Chine l'on appelait comme on appelle les dieux, en frappant un gong, et qui n'apparaît en Europe qu'après l'annonce à voix haute de « la Cour » ou après l'ouverture des portes de la salle d'audience, ne se regarde qu'avec révérence : il siège sur une estrade, surélevée, au centre de la pièce (...)

Source : Vice-président du Conseil d'Etat / Président de l'Institut des hautes études sur la justice - Le sens de la justice en Chine et en Europe - conseil-etat.fr / 2011

Auteur : Jean-Marc Sauvé



Le lieu de justice est un lieu distinct, une aire retranchée du monde ordinaire...

L'existence d'un cérémonial, d'un rite judiciaire, est un trait commun qui caractérise la pratique de la justice en Chine et en Europe. Le lieu de justice est un lieu distinct, « une aire [...] retranchée du monde ordinaire » : un temple majestueux, un Palais-Royal, dans lequel l'on ne peut entrer sans remarquer la clôture qui le sépare de l'extérieur ; un « yamen », initialement un poste de commandement, autrement dit un lieu de pouvoir, de puissance. Le juge, qu'en Chine l'on appelait comme on appelle les dieux, en frappant un gong, et qui n'apparaît en Europe qu'après l'annonce à voix haute de « la Cour » ou après l'ouverture des portes de la salle d'audience, ne se regarde qu'avec révérence : il siège sur une estrade, surélevée, au centre de la pièce (...)

Source : Vice-président du Conseil d'Etat / Président de l'Institut des hautes études sur la justice - Le sens de la justice en Chine et en Europe - conseil-etat.fr / 2011

Auteur : Jean-Marc Sauvé



Le lieu de justice est un lieu distinct, une aire retranchée du monde ordinaire...

L'existence d'un cérémonial, d'un rite judiciaire, est un trait commun qui caractérise la pratique de la justice en Chine et en Europe. Le lieu de justice est un lieu distinct, « une aire [...] retranchée du monde ordinaire » : un temple majestueux, un Palais-Royal, dans lequel l'on ne peut entrer sans remarquer la clôture qui le sépare de l'extérieur ; un « yamen », initialement un poste de commandement, autrement dit un lieu de pouvoir, de puissance. Le juge, qu'en Chine l'on appelait comme on appelle les dieux, en frappant un gong, et qui n'apparaît en Europe qu'après l'annonce à voix haute de « la Cour » ou après l'ouverture des portes de la salle d'audience, ne se regarde qu'avec révérence : il siège sur une estrade, surélevée, au centre de la pièce (...)

Source : Vice-président du Conseil d'Etat / Président de l'Institut des hautes études sur la justice - Le sens de la justice en Chine et en Europe - conseil-etat.fr / 2011

Auteur : Jean-Marc Sauvé



Le lieu de justice est un lieu distinct, une aire retranchée du monde ordinaire...

L'existence d'un cérémonial, d'un rite judiciaire, est un trait commun qui caractérise la pratique de la justice en Chine et en Europe. Le lieu de justice est un lieu distinct, « une aire [...] retranchée du monde ordinaire » : un temple majestueux, un Palais-Royal, dans lequel l'on ne peut entrer sans remarquer la clôture qui le sépare de l'extérieur ; un « yamen », initialement un poste de commandement, autrement dit un lieu de pouvoir, de puissance. Le juge, qu'en Chine l'on appelait comme on appelle les dieux, en frappant un gong, et qui n'apparaît en Europe qu'après l'annonce à voix haute de « la Cour » ou après l'ouverture des portes de la salle d'audience, ne se regarde qu'avec révérence : il siège sur une estrade, surélevée, au centre de la pièce (...)

Source : Vice-président du Conseil d'Etat / Président de l'Institut des hautes études sur la justice - Le sens de la justice en Chine et en Europe - conseil-etat.fr / 2011

Auteur : Jean-Marc Sauvé

